

Réunion du 4 novembre 2013, à 19H00
École secondaire de l'Envol, local 1404
368, route du pont, Saint-Nicolas (Québec) G7A 2V3



PARENTS RÉGULIERS PRÉSENTS :

Comité exécutif

Catherine Nadeau, présidente Jean-Philippe Lachance-Tremblay, vice-président
Catherine Rollier, secrétaire Mélanie Ruel, substitut Comité de parent
François Giasson, trésorier

Annie Sirois Francine Mainguy
Carole-Anne Hamel Freddy Ntako
Louis Bernier Nadia Tremblay

PARENTS SUBSTITUTS PRÉSENTS :

PERSONNEL DE LA CSDN PRÉSENTS :

Martine Sénéchal, directrice adjointe adaptation scolaire et services
complémentaires
Myriam Breton, représentante des enseignants

REPRÉSENTANTES D'ORGANISME PRÉSENTES :

Isabelle Bond, CRDI-CA

ABSENCES:

Geneviève Lévesque, représentante du personnel professionnel non enseignant
Lise Fortier, A.P.H.L.
Représentant direction d'école
Représentant personnel de soutien

**1. MOT DE BIENVENUE, VÉRIFICATION DU QUORUM ET PRÉSENTATION
DES MEMBRES**

Ouverture de la réunion à 19h05. Il y a quorum.
Madame Catherine Nadeau, préside la rencontre, elle souhaite la
bienvenue aux membres.
Les membres se présentent et expliquent les raisons qui les ont incités à
s'impliquer au CCEHDAA.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté avec les ajouts suivants :

- 10.2 La présidente
- 10.3 Représentante du Comité de parents
- 10.4 Trésorier
- 10.5 Représentants des CE
- 11.1 Site internet

ADOPTÉE à l'unanimité.

3. PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Jérôme Demers fait état de différents cas soumis par des parents :

1. Les parents d'un enfant dont l'école a fait un PI sans aviser les parents, l'école n'a pas averti les parents par peur de leur réaction. Il se pose la question, au point de vue juridique, est-ce légal? Madame Martine Sénéchal va se renseigner. Selon le MELS, les parents doivent être informés pour le PI mais pas un plan d'action. Un membre confirme ce genre de situation est plus courante que l'on pense.
2. Un enfant dont le plan d'intervention au privé n'a pas suivi au primaire. La direction a le devoir de refaire un nouveau PI en fonction des paramètres de l'ancien, basé sur les évaluations et recommandations des professionnels.

Il faudrait préciser sur le site Internet, quelle est la différence entre un PI, PSI, PSII et un plan d'action. EX: Le plan de service individualisé, comprend plusieurs intervenants comme le CRDI ou autres. Un plan d'action est élaboré quand l'enfant est en attente d'évaluation, c'est du court terme, lors d'une situation temporaire.

4. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES LES 7 MAI ET 4 JUIN 2013

Les PV sont transmis aux membres. Les membres n'en ont pas pris connaissance.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Freddy Ntako et appuyé par monsieur Louis Bernier que ce point soit remis à la prochaine rencontre.

ADOPTÉE à l'unanimité.

5. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

La présidente donne des explications sur plusieurs sujets :

- Pour avoir quorum, il faut la moitié des membres parents.
- La durée des réunions est de 3 heures et elles débutent à 19h00.
- Remboursement des frais payés par la CSDN : 0,43\$ pour le transport, 0,53\$ si covoiturage et 5\$ de l'heure pour le gardiennage.

Afin d'avoir plus de temps pour les sujets importants lors des réunions, madame Catherine Rollier propose de faire parvenir le PV dans les jours suivants. Les membres ont quelques jours pour en prendre connaissance et apporter des modifications s'il y a lieu. La version finale est adoptée lors de la rencontre suivante.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Rollier et appuyé par monsieur Louis Bernier que le comité adhère à cette procédure.

ADOPTÉE à l'unanimité.

6. DOCUMENT SUR LA CONFIDENTIALITÉ

L'article 1.2, section 4 des règles de régie interne est clair. Suite à la rencontre du 7 mai 2013, un membre a divulgué des informations confidentielles. Afin que la situation ne se reproduise plus, les membres auront l'obligation de signer un document de déclaration de confidentialité. À la demande du CCEHDAA, madame Guylaine Giguère, secrétaire générale de la CSDN, a préparé un document. Madame Martine Sénéchal en fait la lecture aux membres. Pour faciliter la compréhension, les membres préfèrent le document écrit. La présidente suggère que madame Martine Sénéchal fasse parvenir le document aux membres pour l'étudier et apporter des modifications.

Monsieur Louis Bernier demande le vote.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Louis Bernier et appuyé par madame Carole-Anne Hamel que la déclaration de confidentialité soit reportée à la prochaine rencontre.

ADOPTÉE à l'unanimité.

Les règles de régie interne seront modifiées en conséquence.

7. CALENDRIER DES RENCONTRES

Calendrier des rencontres, le premier lundi du mois. Sauf, en janvier et en mars où il n'y a pas de rencontre.

Les membres qui ne peuvent se présenter à la rencontre doivent aviser la présidente et la secrétaire. Le comité peut démettre de ses fonctions un membre parent après 2 absences non-justifiées.

8. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

Les règles de régie internes sont en vigueur depuis 2006 et elles ont besoin d'être revues, une première version corrigée est distribuée aux membres. La présidente suggère aux membres d'étudier les règles de régie interne et de former une plateforme Internet pour commenter et apporter des modifications. Monsieur Louis Bernier suggère Dropbox. Il faut vérifier auprès de la CSDN, quels sont les moyens pour aider le

comité. Le comité a besoin d'une personne à l'aise avec ce genre de dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Nadeau et appuyé par Catherine Rollier que monsieur Louis Bernier soit nommé comme personne ressource. Monsieur Louis Bernier accepte.

ADOPTÉE à l'unanimité.

9. PLAN D'ACTION 2013-2014

La présidente demande aux membres de réfléchir, d'apporter des propositions pour le plan d'action 2013-2014. Plusieurs suggestions sont proposées :

1. Parler du dépistage dans les écoles.
 2. Être à l'écoute des parents, faire la promotion du rôle du parent auprès du personnel de la CSDN. Il y a un manque de communication, l'approche client à promouvoir. Parcours-client.
 3. Émotivité, souvent une barrière s'installe quand les parents deviennent émotifs. "Un parent émotif n'en est pas moins objectif et crédible." Madame Isabelle Bond suggère, c'est peut-être une carapace que le personnel se donne pour se protéger. La CSDN devrait revoir l'accueil de son personnel lors des rencontres pour les PI.
 4. Les directions et les professionnels doivent cadrer et amener des solutions lors des PI.
 5. Faire la promotion du comité, il est encore difficile pour le comité de se faire connaître auprès de l'équipe-école et des parents. Faire une semaine EHDAA. Faire la promotion du guide EHDAA auprès du préscolaire.
 6. Pertes de renseignements préscolaire-maternelle. Regrouper les informations.
 7. La CSDN a pris la décision suivante; pas de service en orthophonie pour les enfants inscrits sur une liste d'attente dans un centre d'adaptation et la période pour avoir des services est parfois longue. Cette décision a des conséquences sur les enfants qui ont besoin d'aide. À noter, la CSDN est la seule à voir pris cette tangente.
 8. Douance. Il n'y a rien pour les enfants surdoués, pourtant ces enfants ont aussi des besoins particuliers. Démarches et approches à développer.
 9. Mesure 30810. Économies à faire. La CSDN n'assure pas un bon suivi pour les ordinateurs fournis aux élèves. Formation et aide technologique aux profs. S'adjoindre des ressources extérieures pour l'aide à la technologie comme monsieur Yvon Blais.
 10. Promotion AQETA-EHDAA.
- Le comité choisira ses priorités lors de la prochaine rencontre.

10. RAPPORTS

10.1 DIRECTION GÉNÉRALE

Madame Martine Sénéchal est sensible aux élèves HDAA et manifeste son enthousiasme de faire partie du comité. Le comité a une belle vision mais, doit établir ses priorités et un plan stratégique. Les parents font partie des solutions.

10.2 PRÉSIDENTE

Madame Catherine Nadeau manifeste son enthousiasme pour l'année 2013-2014. Le comité doit cibler des projets et mettre des structures en place. Elle en profite pour remercier monsieur Jean-Philippe Lachance-Tremblay pour son implication ces deux dernières années. Elle remercie aussi les anciens et les nouveaux membres prêts à s'impliquer dans le CCEHDAA. Un de leur rôle consistera à faire la promotion du comité auprès des parents.

10.3 REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS

Madame Mélanie Ruel substitut, fait un résumé de la rencontre du 21 octobre 2013. Il y a eu les élections du comité exécutif. Les sujets abordés sont : les règles de régie interne, le portail et la chartre de service.

10.4 TRÉSORIER

Monsieur François Giasson explique comment sont réparties les sommes de l'allocation accordée par la CSDN. Il explique aux membres la procédure pour réclamer les frais de déplacement et de gardiennage.

10.5 REPRÉSENTANTS DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENTS

Les représentants font état de diverses préoccupations dans leur école.

11. QUESTIONS DIVERSES

11.1 SITE INTERNET

Madame Catherine Rollier suggère des ajustements sur le site du comité : changement de nom, lettre de la présidence et ajouts de certains organismes.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE ET PROCHAINE RÉUNION

Date de la prochaine réunion 2 décembre. Madame Catherine Nadeau propose la levée de la réunion, il est 10H10.

ADOPTÉE à l'unanimité.

